



Bulletin n°23

juillet 2013

Dans la mêlée!

Trois mois d'un combat que nous n'aurions jamais cru avoir à mener

Depuis le 16 avril, date de notre première prise de position contre la mise en vigueur d'un tarif "piétons et cyclistes" au pont du Gard, votre conseil d'administration et, plus spécialement notre président Gérard Extier, Jean-Pierre Gallos, secrétaire, et moi avons été entièrement mobilisés par ce dossier.

Après un trimestre d'activité intense, ponctué d'évènements importants, il est temps de faire un point approfondi et d'esquisser un bilan. C'est d'au-

tant plus nécessaire que Pont du Gard et Patrimoine a cessé d'être seule ou presque dans son combat, comme elle l'a été dans les premiers jours. Elle s'est fondue dans le collectif Liberté-Gratuité-Pont du Gard, dont elle a proposé la création. C'est désormais le collectif qui agit auprès des élus et des médias. Pont du Gard et Patrimoine a porté son action sur le terrain contentieux, comme ses statuts lui permettaient de le faire. Par ailleurs, le rejet de la nouvelle tarification du site du pont du Gard et le retour au libre accès piétons et cyclistes sont désormais exigés par les offices de tourisme du Pont du Gard et d'Uzès, des municipalités – Uzès et Collias par exemple- un grand nombre d'élus de toutes sensibilité politiques et d'associations culturelles, dont nos amis de la FAHG, et aussi sportives.



La manifestation du 8 juin, temps fort de notre protestation

Combien étions-nous? Assez pour que les manifestants entrés sur le site, avec l'autorisation de la direction, emplissent tout le pont Pitot. Un tiers environ des personnes présentes au rassemblement n'ont pas participé à la marche sur le pont.

A droite, un soutien précieux, celui de Pierre Valette, président de la FAHG (Fédération Archéologique et Historique du Gard). Certaines absences nous ont surpris, de la part de personnes qui avaient fait connaître haut et fort leur opposition à la fin du libre accès piétons et cyclistes. Domage, la défense des principes devrait l'emporter sur les rancœurs personnelles ou les positionnements tactiques.



Bulletin réalisé par J-Y Gréhal, pour des raisons de calendrier: votre CA n'en souhaite pas moins que la confection des bulletins soit mieux partagée.

Pourquoi et comment avons-nous épousé la cause du libre accès au pont du Gard :

Lorsque nous avons révisé les statuts de l'association en décembre 2011, nous nous sommes posé la question du statut de l'établissement gestionnaire du site du pont du Gard. Fallait-il prendre partie pour la gestion publique ? Nous avons pensé que cela ne nous concernait pas et que seules importaient les obligations imposées au gestionnaire. Une d'entre elles nous paraissait décisive : le libre accès au site, à pied ou à bicyclette. Nous avons donc fait figurer sa défense à l'article 2 de nos statuts.

Au premier trimestre 2013, Gérard Extier s'est étonné de la réalisation de travaux de clôture du site le long du RD 981 et a interrogé le directeur de l'EPCC, Paolo Toeschi, avec qui nous entretenions des relations correctes, bien que sans chaleur particulière, sur la signification de ces travaux. Il ne nous a pas répondu.

Très peu de temps après, nous avons appris que l'EPCC avait décidé d'imposer désormais un droit d'entrée aux piétons et aux cyclistes. Dès lors, nous étions tenus par nos statuts d'intervenir, ce que nous fîmes à la mi-avril, les premiers et les seuls.

Le débat sur la fin du libre accès piétons et cyclistes était lancé et il allait prendre immédiatement une intensité et une dimension dont nous fûmes un moment abasourdis.

Sur le fond : pourquoi la fin du libre accès piétons et cyclistes est inacceptable :

Rappelons que Pont du Gard et Patrimoine est l'héritière directe du CIDS, qui avait combattu un premier projet d'aménagement du site du pont du Gard et participé aux discussions dont est né le site du pont du Gard. Nous sommes fidèles aux engagements qui avaient été pris lors de la création du site et nous entendons les faire respecter.

L'engagement de libre accès piétons et cyclistes prend en compte la nature du pont du Gard : c'est à la fois un monument prestigieux, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité (depuis 1985, c'est-à-dire bien avant la création du site, qui n'est pour rien dans cette promotion) et un but traditionnel de promenades et de loisirs familiaux –depuis toujours pourrait-on dire sans trop d'exagération, tant la tradition est ancienne.

Appartenant à l'Etat et entretenu par lui, le pont du Gard exerçait autant de fascination et engendrait autant d'activité et de richesse dans le département quand il était « dans son jus » qu'après son "aménagement". Il n'était nullement "en péril", contrairement à ce que l'on essaie de faire croire à présent. Certes, le passage des véhicules sur le pont Pitot n'était pas souhaitable, mais l'interdiction d'y circuler pourrait résulter d'une mesure de simple police.

Le département du Gard voulait le site du pont du

2

Gard. A tout prix, serait-on tenté de dire, ou plutôt à n'importe quel prix. Après des années de conflit dans lequel le CIDS a été partie prenante, il est parvenu à réunir l'unanimité autour de son second projet, porté par son président Alain Journet. **La condition de ce consensus était le maintien du libre accès au pont du Gard et au Gardon, le gestionnaire ne se rémunérant que sur ce qu'il apporterait en plus, à savoir des parkings aménagés et diverses « attractions » facultatives et d'intérêt inégal comme le musée, le ludospace ou le cinéma.**

Le premier gestionnaire du site fut la chambre de commerce et d'industrie du Gard. Il s'agissait donc d'une gestion privée. Très vite, l'expérience tourna au désastre financier. Les causes en étaient l'inflation des coûts, multipliés par deux par rapport aux prévisions (300 millions de francs au lieu de 160) et une fréquentation moitié moindre que prévue (un million de visiteurs au lieu de deux). Après le retrait de la chambre de commerce, à laquelle le département du Gard « sauva la mise » (avec l'argent des contribuables gardois), la gestion du site fut confiée sur les mêmes bases à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) associant l'Etat, le département et la région. Sur les mêmes bases ? Nous le supposons, car nous ne disposons d'aucun document sur les obligations du gestionnaire, la plus totale opacité étant de mise en ce domaine.

De 2003 à 2010, l'EPCC fonctionna à la satisfaction générale, maintenant le libre accès tout en offrant les prestations "à la carte" à des prix corrects. Il accumula toutefois des déficits impressionnants, couverts par les subventions du conseil général du Gard, pour l'essentiel, et de la région: la fréquentation restait inférieure aux prévisions et les espaces payants étaient déserts, preuve que leur conception était mauvaise.

Cette gestion, respectueuse de la parole donnée par le conseil général unanime, a été remise radicalement en question par la réforme tarifaire de décembre 2009 décidée par le conseil d'administration de l'EPCC, sans l'autorisation préalable du conseil général, pensons-nous : l'EPCC a conceptualisé, dans le cercle étroit de ses administrateurs, inégalement motivés par leur fonction, et sans consultation de qui que ce soit, un produit "site du pont du Gard", comprenant l'ensemble des services déjà payants et toutes les prestations, simple vue du pont, baignade et promenades que le conseil général avait expressément entendu offrir gratuitement au public, d'où qu'il vienne. L'EPCC profita de ce "montage" pour faire passer le tarif des parkings de 5 à 15, puis 18 euros. Depuis cette date, on paie un prix d'entrée global donnant accès à toutes les prestations payantes. Ce prix étant perçu aux caisses des parkings, est calculé par véhicule, quel que soit le nombre des passagers. Il en résulte évidemment une très grande inégalité des tarifs individuels, dénuée de toute justification.

Nous commîmes –j'étais président à l'époque et je porte la responsabilité principale de cette absence de réaction- l'erreur de ne pas protester. A dire vrai, nous ne comprîmes pas tout de suite la signification des nou-

veaux tarifs dont nous n'aperçûmes que l'augmentation surprenante. Nous étions en outre empêtrés dans un partenariat avec le site qui nous prêtait des salles pour notre cycle de conférences et nos assemblées générales. Nous nous bornâmes à regretter mollement le triplement des tarifs que nous interprétâmes comme la satisfaction des demandes des bailleurs de fonds, soucieux de réduire leur effort budgétaire. Erreur regrettable, car une réaction rapide aurait peut être été efficace. Il est vrai que nous avons été "ensuqués", lors de notre AGO, par la présentation que Paolo Toeschi, notre hôte, avait faite des tarifs qu'il venait de faire adopter par le conseil d'administration du site. Certains arguments étaient irrecevables, mais notre courtoisie nous empêcha d'en faire la remarque.

Peut-être aurions-nous été plus réactifs si nous avions connus une clause de la délibération de l'EPCC de décembre 2009, instaurant un tarif "piétons" de 10 euros. Mais cette clause ne fut jamais publiée et son application est restée confidentielle, "à la tête du client", jusqu'à ce printemps. Le 16 avril dernier, lorsque nous avons posté sur notre site internet notre première protestation, aucun document du pont du Gard ne faisait état d'un tarif piétons qui n'était pas non plus affiché aux entrées.

Non seulement la délibération de 2009 a mis fin à l'accès libre et gratuit au pont du Gard, mais elle a instauré une tarification illogique : l'entrée parking coûtant 18 euros, le coût pour chaque visiteur varie de 18 à 3,6 euros selon le nombre de passagers. Cette tarification "par paquets", a été reprise pour les entrées piétons et cyclistes: l'EPCC a fixé à 10 euros le droit d'entrée pour un piéton isolé et 15 euros pour un "paquet" de 2 à 5 personnes. Ce droit varie donc de 10 à 3 euros par personne. Comble de raffinement, l'EPCC propose désormais des rabais aux hôtes des hébergements conventionnés. Il y a désormais 13 tarifs différents d'accès au pont du Gard, plus les "gratuités" que l'EPCC ne cesse de développer en réponse aux objections que soulève sa tarification de base.

Dans cet "éventail" tarifaire, bien malin qui pourrait dire le prix réel des services offerts par le site. Incohérents, ces tarifs sont surtout trop chers. Aussi la fréquentation du site est-elle en baisse (-12% en 2012). La croissance des recettes, inférieure en pourcentage à celle des tarifs unitaires, confirme cette évolution : alors que les tarifs ont été multipliés par 3,6 depuis 2009, les recettes auraient seulement doublé. Nous n'avons toutefois pas accès aux documents du site et nous devons nous borner à interpréter les déclarations du directeur dans les médias.

La politique tarifaire de l'EPCC et la vente forcée de prestations dont 80% des visiteurs n'ont que faire (ils viennent VOIR le pont, et rien d'autre), aggravées à présent par la fin du libre accès piétons et cyclistes, ont pour effet d'interdire le pont du Gard aux personnes de condition modeste, contraintes de calculer leur budget à quelques euros près. Nous ne pouvons pas l'accepter.

La fin du libre accès a d'autres effets pervers qu'ont bien vus les élus, les associations et les socioprofession-

nels qui nous ont rejoints dans notre combat : c'est tout un tourisme local de promeneurs à pied ou à vélo qui est désormais interdit de pont. Or il constitue la base de la clientèle touristique locale. Cela explique notamment la vigueur des prises de position des offices de tourisme.

Autres « sinistrés », le cyclotourisme, dont le pont du Gard est l'un des grands rendez-vous régionaux, et le projet de Voie Verte du pont du Gard, pourtant porté et financé par le conseil général. Ces activités ont des pratiquants et des soutiens nombreux et organisés : ils forment désormais le gros des bataillons mobilisés pour le retour au libre accès des piétons et des cyclistes et leur évident dynamisme peut inquiéter le président et le directeur de l'EPCC.

Trois mois de combat :

Dès notre première protestation, une vive controverse s'est établie autour du tarif piétons et cyclistes. Gérard Extier a dû multiplier les contacts avec les médias écrits et audiovisuels.

En réaction, la direction de l'EPCC a lancé d'importantes et coûteuses actions de communication, avec des moyens démesurés par rapport aux nôtres.

Nous avons ouvert une pétition sur notre site pont-dugard.org. A ce jour elle a recueilli 7300 signatures et continue de « prospérer » au rythme de 150 signatures par jour environ. A côté d'un bon nombre de personnalités prestigieuses, comme nos amis Jean-Claude Besac, Alain Veyrac ou Eric Teyssier ou celle de Jean Bouet, il y a peu encore secrétaire général du site du pont du Gard, des milliers d'anonymes ont protesté avec nous, joignant parfois à leur signature des commentaires bien sentis. Très vite, nous ne nous sommes plus du tout sentis seuls.

Le 4 mai, William Dumas, président de l'EPCC, et Paolo Toeschi, directeur ont reçu Gérard Extier, Jean-Pierre Gallos et moi pour nous « passer un savon », car toute idée de discussion leur était visiblement étrangère. Nous avons répondu du tac au tac et nous en sommes restés là : nous ne rencontrerons plus ces messieurs, à moins que le conseil général ne leur donne un mandat clair de renégocier avec les élus, les socioprofessionnels et les associations les conditions d'accès au pont du Gard.

D'emblée, nous avons cherché à établir le contact et à travailler avec des associations poursuivant le même objectif prioritaire que nous, à savoir le retour au libre accès des piétons et des cyclistes. Deux partenaires principaux se sont immédiatement imposés, l'association pour la Voie Verte du pont du Gard et le comité départemental du Gard de la fédération française de cyclotourisme (CODEP30). C'est avec eux que nous avons organisé la manifestation du 8 juin au pont du Gard. Rassemblant de 600 à 700 personnes, dans le calme et la bonne humeur, elle a été un succès complet et a bénéficié d'une bonne couverture de presse, bien que certains médias se soient cru obligés d'en rabattre encore sur le chiffre de manifestants fournis par les

renseignements généraux (476 exactement : mystère des techniques de chiffage !).

Nous avons proposé à nos amis la création d'un collectif pour regrouper les associations, les socioprofessionnels et les particuliers les plus impliqués dans notre combat. Le collectif Liberté-Gratuité-pont du Gard a été créé le 19 juin et s'est doté d'un bureau exécutif le 27 juin. C'est désormais lui qui mène le combat au niveau de l'opinion. Pont du Gard et Patrimoine a cessé d'agir sous son propre nom. Nous continuons à faire bénéficier le collectif de notre connaissance du dossier et de notre expertise juridique, ainsi que de notre site internet, dans lequel nous lui avons ouvert une page. Le collectif vient de mettre en ligne son propre site <http://www.pont-du-gard-news.webnode.fr/> et dispose aussi d'un compte Facebook, pour ceux que ce support ne rebute pas.

Le collectif s'est très sensiblement élargi, puisqu'en font aujourd'hui partie, la fédération française de cyclotourisme (130.000 adhérents motivés !), l'association Voie Verte du Pont du Gard, l'association française des voies vertes (AF3V), l'association remouloise pour le développement du tourisme, gérant le camping La Sousta (1200 à 1300 clients par jour en été), la section du Vaucluse du club alpin français, la section du Vaucluse de l'association française de randonnée pédestre, Beauté de Castillon et l'association de Vers "La Barque Vieille", plus des professionnels du tourisme et des personnes privées et, bien entendu, Pont du Gard et Patrimoine. Cette liste s'étendant tous les jours sera nécessairement incomplète le jour où vous la lirez.

La frénésie tarifaire du site du pont du Gard et notre réponse, le recours contentieux:

Dans les heures qui ont suivi notre première intervention et devant l'écho recueilli par nos protestations, l'EPCC s'est lancé dans une fuite en avant étourdissante. A l'origine réservée aux trois communes riveraines du pont du Gard, Remoulins, Vers et Castillon, la carte d'accès gratuite a été étendue en quelques jours à toutes les communes du Gard.

Cette gratuité est accordée en contrepartie d'une "convention" entre l'EPCC et la commune. Singulière convention, qui oblige la commune à faire de la publicité pour le site dans son bulletin municipal, lu de ses seuls habitants. C'est donc une publicité pour une prestation gratuite, destinée à un public connaissant parfaitement le pont du Gard. L'appoint de recettes prévisible est des plus minces, nous semble-t-il.

Mais il y a plus grave: **cette convention n'étant proposée qu'aux communes gardoises, elle est un instrument évident de discrimination géographique.**

Un tout petit mot de droit: n'importe quel étudiant en droit sait que **les tarifs des services publics (la culture est un service public) ne peuvent pas être fondés sur des discriminations géographiques**, sauf de très rares cas (pour les îles, notamment, afin d'alléger les surcoûts d'accès pour les seuls insulaires) car un arrêt célèbre de la jurisprudence administrative porte sur ce point précis (arrêt Denoyez et Chorques du 14 mai

1974). **Cet arrêt précise expressément que le fait, pour les contribuables de la Charente Maritime, de participer, par leurs impôts, au financement du service du bac de l'île de Ré ne constitue pas un motif pour leur accorder un tarif de faveur. On ne peut donc pas non plus fonder la gratuité de la carte d'accès pour les Gardois sur le fait que, le département participant au financement du site du pont du Gard, ils participent déjà, par leurs impôts, à son fonctionnement.**

L'interdiction de telles discriminations est tout aussi stricte au sein de l'Union Européenne: ainsi la Cour Européenne de Justice a-t-elle obligé l'Italie à étendre à tous les retraités européens la gratuité de l'accès dans les musées qu'elle avait voulu réserver à ses seuls nationaux.

Bien entendu, nous n'attaquerons pas la carte gratuite pour les Gardois: nous ne voulons pas nous voir reprocher d'avoir entraîné la perte pour les Gardois, d'un "avantage" que l'EPCC serait certainement heureux, à la réflexion, de faire disparaître en nous faisant "porter le chapeau". Mais n'importe quelle commune de l'Union Européenne pourra exiger cette gratuité et l'EPCC devra l'accorder à toutes les communes européennes ou la retirer à celles qui l'ont déjà: plaisant dilemme en perspective! Les premières initiatives pourraient bien venir de villes jumelées à des villes gardoises.

Décidemment en veine de générosité, sauf envers les piétons les cyclistes, l'EPCC a décidé le 20 juin d'offrir la gratuité d'accès aux scolaires du Languedoc-Roussillon. Il faut voir dans cette mesure une tentative de réponse à un argument qui commençait à prospérer: pourquoi gêner les Gardois avec la gratuité de la carte d'accès et ne rien faire pour les autres Languedociens, alors que la région subventionne le site du pont du Gard à hauteur d'un million d'euros.

Nous n'avons pas voulu laisser passer cette nouvelle mesure discriminatoire. Nous n'avons pas non plus voulu en demander l'annulation contentieuse: elle est judicieuse et devrait accroître encore la fréquentation des scolaires. **Nous avons donc décidé d'introduire un recours gracieux en vue de l'extension de la mesure de gratuité à tous les scolaires de l'Union Européenne.** Nous déférerions au tribunal administratif, par la voie du recours contentieux, un éventuel refus de l'EPCC d'étendre cette gratuité. Décidée par le conseil d'administration dans sa réunion du 26 juin cette procédure est lancée. Son déroulement est le suivant: l'EPCC dispose de deux mois pour répondre au recours gracieux. Cela nous amène début septembre. S'il ne nous répond pas ou s'il répond négativement, nous disposerons de deux mois pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif. On peut prévoir un délai d'un an à dix-huit mois avant le jugement.

Disposant du "trésor de guerre" hérité du CIDS lorsqu'il s'est sabordé pour se fondre dans Pont du Gard et Patrimoine, nous avons les moyens de mener et gagner ce combat juridique au long cours, pour la meilleure cause qui soit, le respect de la parole donnée et de la Loi. Mais le bon sens peut prévaloir. Qui sait?

Le conseil général du Gard nous l'a promis: nous l'exigeons

Ce que vous pourrez faire

Naturel et magique, le lieu restera libre d'accès pour tous. Les visiteurs familiers garderont leurs habitudes de balade, ou de baignade, peut-être en profiteront-ils pour revisiter «leur» Pont. Suivez le guide !

En toute liberté, sans bourse délier vous pourrez :

- **Admirer...** Le Pont du Gard. Géant de pierre, heureux désormais de pouvoir respirer sans être agressé par la pollution. Avec quelques soins, il tiendra bien 2000 ans de plus. **FINI!**
- **Pique-niquer...** Sur trois aires conçues pour éviter les sensations de foule. Aménagées sur 10 ha pour recevoir familles ou bandes de copains, ombragées, elles seront idéales, y compris pour la sieste. **FINI!**
- **Nager...** dans le Gardon. Attention, plonger c'est drôle, mais dangereux. C'est ce que ne manqueront pas de rappeler les beaux maîtres nageurs qui désormais seront là pour votre sécurité. **FINI!**
- **Bronzer...** sur des plages régulièrement entretenues et nettoyées. **FINI!**
- **Profiter...** des toilettes publiques, et des douches. Ne plus faire pipi dans l'eau, et se rincer avant de rentrer à la maison. Quel luxe ! **FINI!**
- **Promener...** au cœur de l'Arboretum. Libérés des taillis, des arbres de toutes régions raconteront leur histoire avec l'Homme. **FINI!**
- **Balader...** Les sentiers de la zone aménagée seront pratiques et doux aux espadrilles. Pour les randonneurs, les vrais, leurs GR sont toujours là ! Des circuits sont également prévus pour les handicapés. **FINI!**
- **Rechercher...** des infos sur le Pont, au centre de documentation. On peut musarder intelligent. **FINI!**
- **Choisir...** à distance. Tranquille, quasiment les pieds dans l'eau, on pourra programmer un circuit touristique, retenir un hébergement ou réserver une place de concert. **Jamais fait!**
- **Déguster...** les produits du terroirs. Régulièrement, les agriculteurs donneront à taster la saveur de leur production. **Jamais fait!**
- **Participer...** à la grande fête de l'Omelette de Pâques. Cette époque qui marquait la résurrection du beau temps est ancrée dans la mémoire de ceux auxquels un jour, une mamé, les joues rosies, a raconté le monde qui se pressait sur la rive de Remoulins, les belles toilettes du Dimanche, les jardinières attelées... A notre tour d'emmagasiner des souvenirs.

Le conseil du Pont du Gard - 10

Bidonnages en tous genres: Nous n'irons pas jusqu'à dire que nos adversaires ont été fair play. Voici deux exemples de leurs méthodes:

1) **Sondage honteusement truqué:** la veille de la manifestation au pont du Gard, Midi Libre consulte les lecteurs de son site internet sur la question suivante: "Les visiteurs du pont du Gard se sentent-ils arnaqués? A 18 heures, 1047 internautes ont voté et 94,1% ont répondu **OUI**. Cela a dû chauffer dans la rédaction, car à 19 heures, la question est devenue; "Est-il normal de payer pour visiter le pont du Gard?". 1111 votants ont répondu **OUI!** C'étaient les mêmes: on avait inversé la question, mais gardé les réponses!

(suite page 6)

Devant nos protestations, un rectificatif, très discret, paraît le lendemain du sondage aussi triomphaliste que bidonné.

2) Dans la série de FR2 consacrée au pont du Gard, Paolo Toeschi est filmé en train de faire visiter le site à deux visiteurs. Nous ne connaissons pas l'homme, mais la femme ressemble "comme deux gouttes d'eau" à l'une de ses collaboratrices. Pour sa part, Gérard Extier avait refusé de "scénariser" ses interventions dans la série. Deux hommes, deux conceptions de la vérité.



L'accès aux GR traversant le site du pont du Gard reste libre et gratuit. Nous surveillons attentivement les tentatives d'intimidation régulièrement perpétrées par des employés du site à l'encontre de promeneurs engagés sur les sentiers.

Sur le tracé des GR6 et GR63 (en jaune), on peut se balader sans "bourse délier" et cheminer le long des vestiges de l'aqueduc et sur le pont Pitot.

Défendez ce droit, pour vous même et vos invités!

La "jungle" tarifaire de l'EPCC

Prix par personne

Visiteurs à pied ou à vélo:

Une personne isolée:	10 euros
Deux personnes:	7,5 euros
Trois personnes:	5 euros,
Quatre personnes:	3,75 euros
Cinq personnes:	3 euros

Hébergés par un hébergeur "conventionné" avec l'EPCC, les piétons et cyclistes payent demi-tarif.

Groupes (en autocar): 3,5 euros

Visiteurs en voiture (en estimant à 6 euros la valeur de la prestation de parking):

Une personne isolée:	12 euros
Deux personnes:	6 euros
Trois personnes:	4 euros,
Quatre personnes:	3 euros
Cinq personnes:	2,4 euros

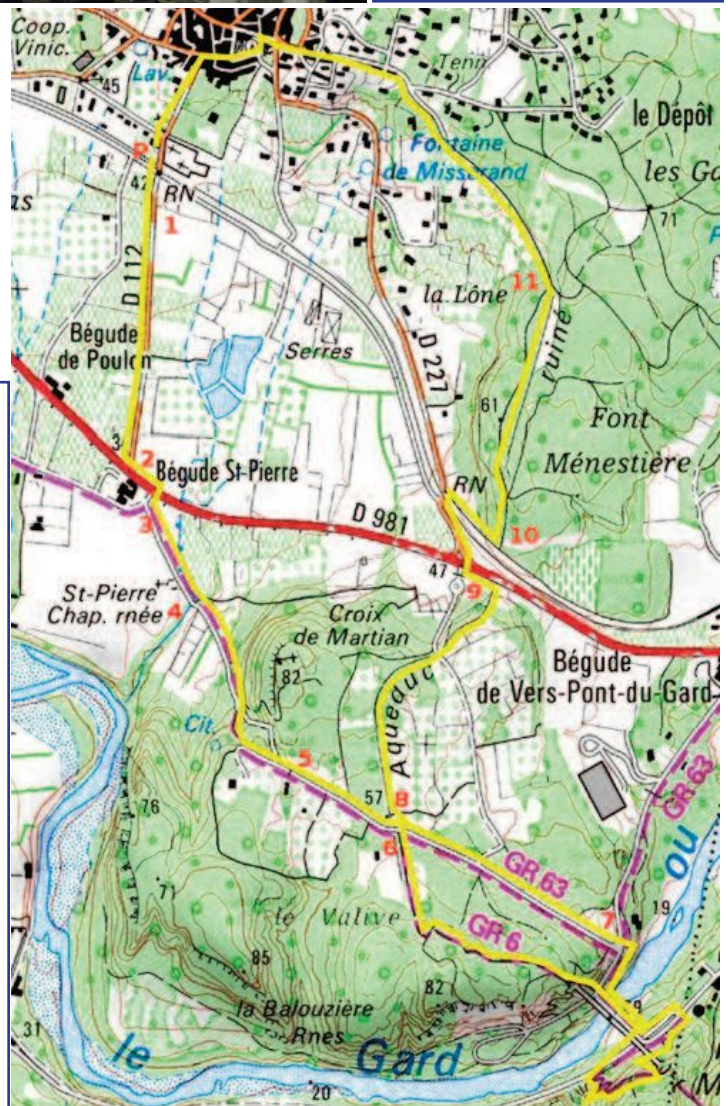
Visiteurs à moto:

Une personne isolée:	12 euros
Deux personnes:	6 euros

Ci-contre: une présence bien visible, avec des adhérents qui, pour certains, manifestaient pour la première fois de leur vie.

Des soutiens politiques de tous bords: notre démarche n'est en aucune façon partisane, contrairement à l'idée que l'EPCC et quelques élus de la majorité départementale ont tenté d'accréditer.

Par contre, notre démarche est politique: elle vise à faire reprendre le dossier de l'accès au pont du Gard et des tarifs par les élus, l'EPCC s'étant révélé incapable de le gérer.



Ce bulletin pourrait nous le faire oublier: notre première raison d'être reste nos activités culturelles, fondées sur l'échange et la convivialité. A la rentrée, elles reprendront leur cours. En attendant de nous retrouver, bonnes vacances!